NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1996/27
30 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3669e séance du Conseil de sécurité, tenue le 30 mai 1996, au sujet de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient", le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

> "Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :
>
> > 'Comme on le sait, il est indiqué au paragraphe 14 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer la dégagement (S/1996/368) qu'en dépit du calme régnant actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation au Moyen-Orient demeure potentiellement dangereuse et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient. Cette déclaration du Secrétaire général reflète les vues du Conseil de sécurité.'"

96-13593   (F)   300596   300596